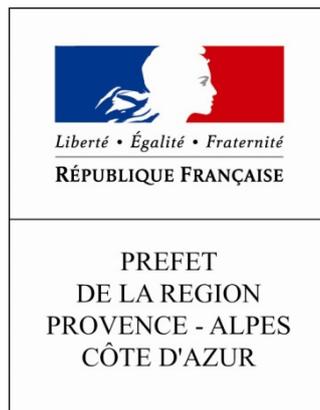


**Appel à projet pour une résidence
d'un designer / architecte d'intérieur**



Mairie de Cannes



**Direction Régionale des affaires culturelles
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

PRESENTATION DE L'ORGANISATION

1. Coordonnateur

Nom : Mairie de Cannes

Service : Direction de la culture – Centre d'art la Malmaison

Adresse :

47 Bd de la Croisette

Code Postal : 06400

Téléphone : 04 97 06 44 93

Commune : CANNES

Télécopie : 04 97 05 45 31

Site Internet : www.cannes.com

Mail : hanna.baudet@ville-cannes.fr

N°SIRET : 210 600 292 00 572

Code APE : 9004Z

2. Contexte

La Mairie de Cannes, avec le soutien de la DRAC PACA et en partenariat avec le Centre d'art la Villa Noailles de Hyères, met en place une résidence d'une durée de trois semaines non consécutives à destination d'un designer / architecte d'intérieur dans les locaux de Cannes Jeunesse sur l'île Sainte Marguerite. Le Centre International de Séjour des Iles de Lérins est situé dans l'enceinte même du Fort Royal de l'île Sainte Marguerite dans des bâtiments classés Monument Historique. Les chambres communes de 3 à 8 lits superposés sont réparties dans 4 bâtiments principaux (anciennes casernes). La capacité totale atteint près de 220 lits pour plus d'une trentaine de chambres. L'infrastructure sanitaire est de qualité et chaque bâtiment doté de chambres communes en bénéficie. Les bâtiments comportent quatre salles à manger de 70 m² et un foyer bar de 80 m². Le CIS Iles de Lérins propose également 5 salles de classe (ou salles « ateliers ») de plus de 50 m², ainsi que deux salles polyvalentes : la salle Tradelière de 138 m² et la salle Poudrière de 160m².

3. Description de l'appel à projets

Le résident devra développer un projet de création personnel autour de l'aménagement intérieur des locaux ci-dessus décrits, en partant des usages, en réfléchissant avec les jeunes occupant les locaux.

Les lieux identifiés sont :

- Quatre salles à manger,
- Le foyer,
- Une chambre individuelle.

Des rencontres et des moments de travail seront prévues avec les jeunes afin de parler du métier de designer et de les impliquer dans le projet de création. Ils seront sollicités afin de participer à la réflexion et à la création, qui devra s'appuyer sur les usages des jeunes et des animateurs.

Les différents aménagements proposés devront respecter le site, classé Monument historique.

Public visé : 200 jeunes minimum. Les enfants seront environ 140. Les jeunes (adolescents) seront une soixantaine par séquences de 13 jours, une quinzaine de jeunes adultes (animateurs) seront aussi présents sur site et pourront être facilement impliqués.

La période de résidence : La période de résidence sera fixée en accord avec le candidat et s'établira entre mi-juillet et fin aout 2018.

La mairie de Cannes se réserve la mise en œuvre et la réalisation du projet présenté par le designer à l'issue de sa résidence.

Composition du dossier de candidature

Le dossier comprendra :

- une note d'intention sur le projet de résidence (format .doc ou .pdf),
- une biographie axée sur le parcours artistique, avec les coordonnées de l'artiste (format .doc ou .pdf),
- une présentation succincte des projets réalisés et en cours.

Financement

Un budget de 10 000 € TTC est prévu pour l'artiste pour la réalisation de ce projet d'éducation artistique et culturelle sélectionné.

Ce budget comprend la rémunération brute de l'artiste, toutes charges, taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité, y compris les transports entre le domicile de l'artiste et le lieu de la résidence artistique.

Un logement sera mis à disposition gratuitement à l'artiste sur l'île Sainte Marguerite, dans les locaux décrits à l'article 2, en chambre individuelle ou dans le logement municipal. Les frais de bouche seront à la charge de Cannes jeunesse : restauration collective.

Règlement de l'appel à projet

Jury de sélection

L'artiste est choisi par un jury de sélection qui rend son choix définitif après examen des dossiers de candidature.

Le jury est composé comme suit :

- du Maire de Cannes ou son représentant,
- d'un membre du Centre d'art la Villa Noailles, à Hyères,
- du conseiller DRAC PACA,
- de la Directrice des Affaires culturelles de la mairie de Cannes, ou son représentant,
- d'un membre de Cannes Jeunesse,
- de la coordinatrice Éducation Artistique et Culturelle ville de Cannes,
- d'un membre du Centre d'art la Malmaison.

Critères d'examen des dossiers

Les dossiers de candidatures seront examinés par le jury de sélection en fonction des éléments suivants :

- Expérience de l'artiste,
- Intérêt du projet et capacité supposée à le mener à bien,
- Motivations de l'artiste pour le projet qu'il propose.

Cadre Juridique

Une convention spécifiant les engagements respectifs entre la mairie de Cannes et de l'artiste retenu est signée avant le début du projet.

Dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature est à transmettre par courrier à l'attention de :

Mairie de Cannes

Centre d'art la Malmaison

47 boulevard de la Croisette

06400 CANNES

et par courrier électronique à l'adresse suivante :

hanna.baudet@ville-cannes.fr

La date limite de dépôt des dossiers, version papier (un exemplaire) et version numérique, est le 15 juin 2018.

Le nom de l'artiste retenu sera annoncé fin juin au plus tard.